



BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE
128^e année 20 Mars 2002

TRACÉS

06

URBANISME À GENÈVE

Le plan directeur cantonal au centre du débat
sur la dimension culturelle et sociale de
l'aménagement du territoire genevois

Genève ville, Genève canton, Genève région - **Table ronde**¹

URBANISME

A 1097 m (altitude de la station d'arrivée du téléphérique du Salève), la vue panoramique qui s'offre sur Genève et sa région depuis le sol français révèle le caractère éminemment transfrontalier de ce territoire du bout du lac (fig. 1). C'est une occasion unique pour «prendre de la hauteur» et mesurer combien les enjeux du développement de la ville dépassent de beaucoup ceux définis par les strictes limites urbaines.

Si la table ronde n'a pas concrètement choisi ce point de départ, la discussion s'est tout de même engagée sur des questions très générales relatives à l'aménagement du territoire, s'attachant moins à débattre de l'architecture en tant qu'objet formel et plastique qu'à développer, justement, une vision plus large de l'insertion d'architectures dans une dimension culturelle et sociale.

Genève possède un des patrimoines cartographiques historiques les plus exceptionnels et les plus fournis parmi les grandes villes européennes, enrichi

d'un outil de travail précieux pour les urbanistes et les architectes: l'«Atlas du territoire genevois - Permanences et modifications cadastrales aux XIX^e et XX^e siècles»². À travers une série de guides, Genève bénéficie aussi d'un recensement du patrimoine bâti, dont le plus récent, «L'architecture à Genève, 1919-1975»³ propose non seulement un inventaire des bâtiments remarquables du XX^e siècle, mais également des textes critiques et informatifs relatifs aux contextes et à l'évolution du cadre bâti à Genève.

Une des questions particulières qui se pose dès lors est de savoir comment un tel atlas de l'évolution du patrimoine - qui prend très finement en compte la réalité du développement territorial -, ou un tel recensement sont utilisés dans les pratiques quotidiennes. Question qui est liée au transfert des connaissances et à leur application à la production. En d'autres termes, pourquoi ces instruments ne sont-ils pas garants d'une qualité constante des projets et des réalisations?

On relèvera notamment l'écart existant entre l'outil théorique que représente l'Atlas du territoire genevois et la mise en pratique des plans localisés de quartier (PLQ). Par leur prise en compte presque exclusive de réalités économiques, juridiques et technocratiques, ces derniers ne sauraient en effet répondre à l'ensemble des facteurs liés au projet pour engendrer une forme urbaine de qualité, reléguant ainsi le projet spatial et les valeurs d'usage de

¹ Le débat reproduit ici a fait l'objet d'une publication, en allemand, dans *Werk bauen+wohnen*, revue d'architecture suisse-allemanique, en décembre 2001 (Ndr)

² Cet important travail a été réalisé par YVES CASSANI, ALAIN LÉVEILLÉ et MARIE-PAULE MAYOR du Centre de recherche sur la rénovation urbaine (EAUG) avec la direction du Service des Monuments et des Sites du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement du canton de Genève, Genève, 1993 (Ndr)

³ ISABELLE CHAROLLAIS, JEAN-MARC LAMUNIÈRE, MICHEL NEMEC: «L'architecture à Genève 1919-1975», République et Canton de Genève, Direction du patrimoine et des sites (DAEL), Genève, 1999 (Ndr)



l'espace collectif - qu'elles soient qualitatives ou symboliques - à des données subalternes, voire superflues. Faudrait-il donc introduire des concours d'urbanisme ou imposer des cahiers des charges et des chartes en lieu et place des PLQ?

On mettra également en évidence la question du patrimoine, en évitant toutefois d'opposer des visions nostalgiques et futuristes pour évaluer la qualité des projets qui le renouvellent. Il s'agit en l'occurrence de «contrôler» la grammaire de la page contemporaine en train de s'écrire, afin de garantir une reconnaissance collective de la ville et d'éviter les décisions prises au coup par coup, souvent dans l'urgence et l'ignorance de la qualité des objets en cause. Une œuvre n'est pas conservée parce qu'elle se distingue des autres, mais parce qu'elle participe de la construction de la cité. Deux exemples peuvent illustrer ce propos: la station Shell aux Acacias - classée dernièrement par l'Etat - et le central téléphonique des PTT, unique témoin de l'architecture brutaliste à Genève, réalisé en 1962 par les architectes Arthur Lozeron et Marc Mozer et démoli en mai 2001.

On relèvera enfin l'apport à l'aménagement du territoire d'une nouvelle politique de renaturation des rivières, menée par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'énergie (DIAE). Ces initiatives mobilisent de nouvelles disciplines des sciences de la terre et portent un nouveau regard sur l'ensemble des entités paysagères, rurales ou urbaines, en s'attachant notamment aux limites de la densification en zones constructibles et à la rencontre entre ville et campagne.

Pascal Tanari: Le «Concept d'aménagement cantonal» - adopté le 8 juin 2000 - et le nouveau plan directeur cantonal sont destinés à tracer les axes principaux du développement du territoire genevois à l'horizon 2015. Dans la mesure où ces documents comportent un degré d'abstraction qui n'entre pas en résonance avec les réalités physiques du territoire, comment réintroduire un processus consistant à repenser des morceaux de ville par le biais de projets d'architecture et d'urbanisme, qui abordent l'échelle intérieure, soit la réalité dans laquelle travaillent les architectes et vivent les usagers?

Andràs November: Il faut tout d'abord s'interroger sur l'utilité d'un plan directeur qui s'inscrit dans un horizon temporel assez long, pratiquement imprévisible. Un plan direc-

teur est une construction politico-juridique éloignée des préoccupations sociales, et la société est singulièrement absente lors de son élaboration alors qu'il devrait être négocié, discuté de manière continue. Impliquant la détermination de quelques éléments en l'absence de véritable projet, le processus aboutit inmanquablement à une vision très technique et terre-à-terre, qui n'offre pas une perspective suffisante sur l'avenir et ne parvient à se détacher ni du passé, ni du présent.

Même si je leur reconnais toutes les compétences, l'élaboration du plan reste ainsi l'affaire d'un cercle d'initiés, alors que la notion de projet devrait au contraire inclure la participation des citoyens. Il ne s'agit pas pour autant d'idéaliser le citoyen qui, il faut le reconnaître, a aussi quelquefois des visions que je qualifierais de «réactionnaires». Aujourd'hui, 40 % des autorisations de construire concernent des villas individuelles de type «Sam'suffit» et le citoyen moyen n'a pas de culture urbanistique, architecturale, avec le souci du paysage et de l'aménagement. Pour l'associer aux décisions, il faudrait commencer par l'éduquer, l'informer et lui permettre de déchiffrer une carte ou un plan, qui sont souvent de magnifiques synthèses intellectuelles, mais terriblement abstraites. Cela nous obligerait aussi à reconsidérer les images et les symboles, la sémiologie même que nous utilisons pour communiquer.

Marcellin Barthassat: Cette absence de culture est liée à notre manière de parler, qui est trop souvent de nature événementielle et médiatique et où l'on s'attache d'avantage à l'image qu'à la substance. Est-ce parce que cette discipline n'est pas une activité tout à fait comme les autres? Chaque trait, chaque périmètre, chaque plan d'aménagement contient une charge culturelle, sociale ou économique, et donc une portée politique.

On est parfois dubitatifs devant la multiplicité d'intérêts en présence, qui rendent la gestion du territoire complexe et fastidieuse. Qu'il s'agisse de transformation ou de conservation, les enjeux se modifient, évoluent, et exposent notre travail à la critique. Comme ces espaces sont censés être au service d'usages, parfois contradictoires entre eux, on mesure mieux les difficultés d'un projet «consensuel» comme le plan directeur. Nous sommes donc dans cette problématique fluctuante des rapports entre savoir et démocratie.

C'est pourquoi je pense que la notion d'aptitude territoriale - pour reprendre une définition d'André Corboz - devrait être l'un des principes fondateurs du projet parce qu'elle fait référence à l'héritage qu'on nous a donné, dont nous usons et que nous devons transmettre aux générations futures. Cette notion d'aptitude s'étend également à des dimensions

Fig. 2 & 3: Concours pour la revitalisation de la Plaine de l'Aire: projet lauréat Georges Descombes architecte, Atelier ADR Julien Descombes & Marco Rampini architectes; Pierre Feddersen & Rainer Klostermann urbanistes; Biotec biologie appliquée; Léman-Eau, ingénieurs écologues

plus élastiques, changeantes, comme le sont par exemple la mobilité, le phénomène des friches liées à l'obsolescence économique ou les habitudes héritées.

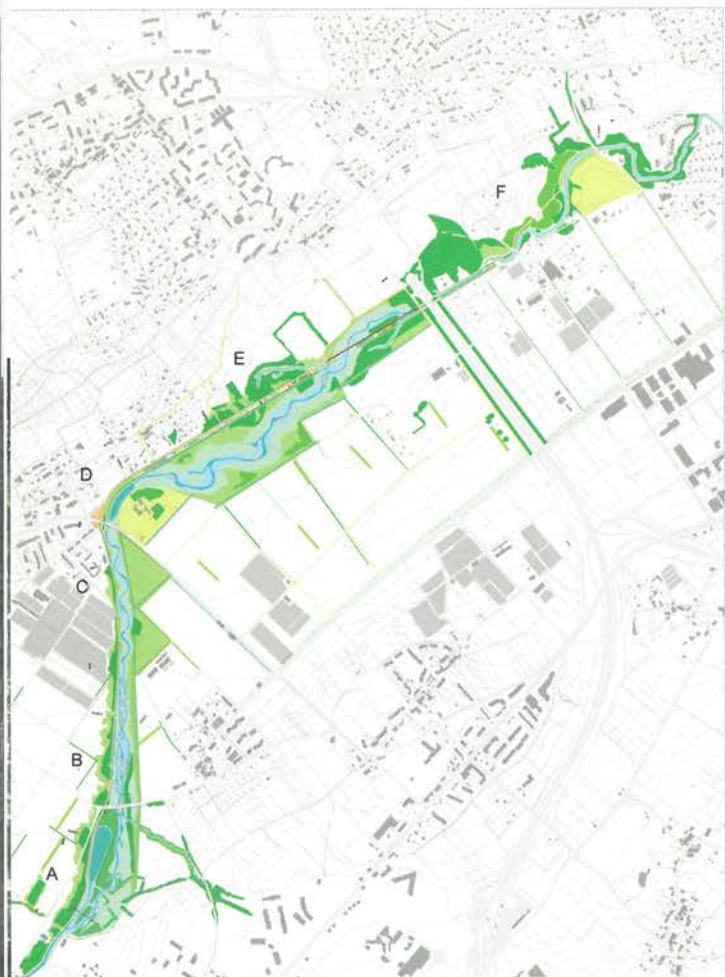
Pour ces raisons, il me semble aujourd'hui difficile d'attendre de l'opinion publique une conscience plus culturelle du projet d'urbanisme et d'architecture. En revanche, je crois que la manière de concevoir l'espace de la ville ou de la campagne, à l'échelle domestique comme à l'échelle publique, intéresse vraiment le citoyen.

Franz Graf: Le plan directeur est un outil fondamental, absolument indispensable, mais totalement insuffisant. Indispensable car sans lui, c'est le vide, qui est la pire des choses. Il faut donc légiférer, même si les règlements n'ont jamais été créateurs. Un plan directeur ne contient d'ailleurs pas d'observations de nature conceptuelle et devrait donc se nourrir de deux types de projets: l'un macro, qui va au-delà du canton, et l'autre micro, qui prend en compte des spécificités plus locales.

Aujourd'hui les études les plus récentes sur Genève dont le plan directeur devra tenir compte - notamment celles qui se déroulent sous la direction de Roger Diener, Marcel Meili et Herzog & de Meuron à Bâle - montrent l'apparition de deux villes: l'une déjà dessinée, Genève, et l'autre, la constellation transfrontalière. La zone agricole étant intangible, une couronne est en effet en train de se construire au-delà de la frontière genevoise, vers laquelle il faut établir des relations qui passent à travers cette zone agricole. Cette dernière va elle-même se muer en grands parcs dont on devra s'occuper et, à ce titre, le projet de revitalisation de la plaine de l'Aire⁴ (fig. 2 & 3) me paraît prémonitoire, parce qu'il s'occupe d'un

⁴ Mandats d'études parallèles adressés à quatre groupes pluridisciplinaires par le DIAE (Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie) remporté par l'équipe pilotée par Georges Descombes, architecte, urbaniste avec Atelier ADR, Julien Descombes et Marco Rampini architectes, Pierre Feddersen & Rainer Klostermann urbanistes, Biotec biologie appliquée, Léman-Eau ingénieurs écologues (Ndr)

2



3



morceau de géographie comme on le fait pour un jardin, avec la même attention aux détails, au végétal et au minéral.

Et puis il y a le micro: à partir du plan directeur doivent se développer, en fonction de données locales bien précises, des projets menés par des architectes compétents. On éviterait ainsi des images qui soient l'aboutissement de normes se superposant à un lieu, comme le font certains plans localisés dans la périphérie, où le gabarit et la densité des barres implantées ne tiennent pas plus compte de la déclivité du terrain, que de l'arborisation existante ou d'une réelle hiérarchie des dessertes.

MB: Il faut donc un changement d'attitude. Le projet naît de l'existant, du «genius loci» et la contrainte est un outil de projet qui doit remplacer la table rase. À partir du lieu, dans sa surface comme dans son épaisseur, nous pourrions négocier de façon compatible un programme et éviter des édifices parachutés. Ce processus de «négociation compatible» implique le croisement de deux disciplines: l'aménagement et l'environnement.

Nous n'avons pas tous le même diagnostic sur «l'état des lieux», avant même d'avoir abordé le projet. Cette situation est identifiable lorsque l'on observe le périurbain par exemple. Les logiques fonctionnalistes y ont développé l'ambition de la ville intérieure en l'abandonnant à son propre sort, de sorte que des politiques spéculatives ont facilement pu se développer au détriment du paysage des périphéries. C'est l'un des aspects que souligne Sébastien Marot dans la définition du sub-urbanisme. Le syndrome d'une urbanisation fragmentée et diffuse dans les zones périphériques, les exodes de populations du centre ville vers les cités mono-fonctionnelles, la multiplicité des réseaux, l'amplification de l'agglomération franco-genevoise à 700 000 habitants attirent des critiques contradictoires qu'il nous faut écouter. C'est une manière d'accepter le débat et donc des explorations conceptuelles sectorielles au-delà d'une culture de zoning.

Je pense que le Plan directeur cantonal 2015 se confronte à un contexte idéologique de replis et de particularisme alors qu'il se veut prospectif. C'est ce décalage qu'il nous faut comprendre, afin d'éviter que s'installe un «réflexe d'indifférence» de la part des habitants, des quartiers ou des communes.

Au moment où la production architecturale actuelle montre des signes privilégiant l'objet plutôt que le contexte, on comprendra l'importance d'un point de vue qui prenne en compte l'échelle locale comme l'échelle de la région.

PT: Vous introduisez la notion de simultanéité des échelles. Le projet de revitalisation de la plaine de l'Aire en est une bonne illustration puisqu'il s'enrichit des compétences d'intervenants tels que botanistes, géographes ou encore socio-

logues. Il me semble aussi révélateur parce qu'il a été engagé sous une forme de consultation parallèle, qui provoque assurément une émulation et des réflexions permettant de dégager des variantes dans lesquelles il devient possible de choisir une option favorable. Le concours d'urbanisme ou de projet territorial devrait être développé davantage, ce qui permettrait sûrement d'introduire des notions et des réflexions absentes ou incomplètes dans un plan directeur.

AN: Même si j'ai des doutes sur l'utilité de produire un tel plan tous les dix ans – mais la loi le prescrit –, je suis convaincu que le schéma directeur actuellement discuté est le meilleur possible pour Genève compte tenu du rapport de forces et de la vision qu'a la population de sa propre ville. Il ne faut pas oublier que Genève est un peu frileuse, qu'elle manque du souffle créatif qui existe dans d'autres villes: on vit un moment d'immobilisme et de refus des changements.

FG: Il s'agit de comprendre la place que le plan directeur occupe et ne pas lui faire endosser un rôle qu'il n'a pas à jouer. Il n'a pas de forces créatrices, celles-ci doivent être cherchées ailleurs. Il faut tout simplement le nourrir de projets. Mais à Genève, les concours sur l'espace public sont une catastrophe, non pas au niveau des résultats mais au niveau de leur réception populaire. Ces projets subissent des blocages systématiques⁵ alors qu'ils sont parfois remarquables.

MB: Nous sortons d'une période de confusion où la dérégulation des règles urbaines devait prétendument profiter à la relance du développement. Le contexte précédent, entre 1982-1994, avait accouché d'un plan cantonal plus protectionniste, voire très restrictif. La LDTR⁶, la loi Blondel sur les ensembles du XIX^e ou des plans de sites d'ensembles historiques furent de bonnes choses en soi, mais insuffisantes pour un aménagement durable du canton de Genève, qui doit intégrer une dimension économique. C'est donc ce rapport que je ne sens pas très bien dans le plan 2015, même si l'on peut saluer la référence au développement durable et la prise en compte des contraintes patrimoniales du bâti et du paysage. Je crains que la stimulation conceptuelle ne soit de facto entraînée ou limitée à des considérations technico-administratives et que, finalement, l'économie prenne unilatéralement le pas sur l'environnement, le social ou le culturel, ce qui nous écarterait des objectifs qualitatifs.

L'exemple du stade de la Praille est révélateur d'une polarisation des tendances actuelles. D'un côté, un regroupement

⁵ Voir sur cette question Ola SÖDERSTRÖM, BEATRICE MANZONNI, SUZANNE OGUEY: «Lendemain d'échecs - Conduite de projets et aménagement d'espaces publics à Genève», Fondation Braillard architectes, mai 2000 (Ndr)

⁶ Lois sur les démolitions, transformations et rénovations (Ndr)

Fig. 4: Aménagement de la tranchée couverte sur les voies CFF à Saint-Jean.
Projet urbain de Pierre Bonnet et Christian Bridel, architectes

Fig. 5: Concours Ecole Le Pommier dans le cadre du PLQ: concours pour la construction d'un groupe scolaire, d'un complexe communal et d'une piscine couverte, projet lauréat AUA Architectes et Urbanistes Associés Lorenzo Lotti architecte; collaborateurs Marco Pistara, Benjamin Vial

autour de «Genève-sud durable», de l'autre, les promoteurs du stade et du complexe commercial et, au milieu, l'arbitre... l'Etat comme toujours! Le fait urbain c'est l'avènement du stade et son supermarché. Autour c'est de la cosmétique d'aménagement. L'un subordonne l'autre et par conséquent met de côté les grands principes du «Concept d'aménagement 2015» qu'il s'agisse de l'impact sur le trafic, du transport, du logement ou de l'espace public. Il est d'ailleurs symptomatique que les mandats d'études parallèles organisés par La Direction de l'aménagement du DAEL n'aient fait l'objet d'aucune publication à ce jour.

AN: En effet, le schéma et le plan directeur donnent un cadre légal, mais le pas décisif vers le contenu se situe au niveau du projet. Je pense que l'on détermine très rarement les échelles des projets qui sont multiples. Dans le cas du stade de la Praille, on ne voit qu'un stade et pas un périmètre qui dépasse cette zone industrielle vers Carouge et Lancy, dans lequel l'objet s'inscrit. Il manque donc la vision des échelles successives.

Au lieu de voir pièce par pièce, il faudrait activer une lecture qui favorise le dialogue entre les choses ou la juxtaposition des fragments. La zone de Sécheron, sur laquelle j'ai travaillé, est un périmètre qui n'a pas été considéré comme un quartier et où l'on a pas dépassé les limites des parcelles. À Berlin, par exemple, les intérêts publics et privés ont été conciliés et des échanges de terrain ont eu lieu pour créer quelque chose de cohérent.

MB: À ce sujet et de manière générale, le plan localisé de quartier ne répond plus à la situation présente. Même la demande sociale ne s'y retrouve plus. Les PLQ ne donnent pas les conditions d'enchaînement ou de relation à une situation existante. Tout comme le périmètre global n'a pas l'ambition de traiter ses propres périphéries avec d'autres entités urbaines. Sous couvert d'intégration, le bas gabarit est devenu l'idéologie dominante - ou bien-pensante - du décideur. C'est pour cela qu'il faut lui substituer un contenu novateur et visible. Quand Saugey réalise Mont-Blanc Centre, même s'il commet un acte brutaliste dans le tissu du XIX^e siècle, il



reconstituée avec les moyens du XX^e siècle cette subtilité des plans (commerces, cinéma, activités) et du parcours, ces allées transparentes et cette générosité des espaces, qui ont pris leur juste place aujourd'hui dans le paysage urbain et sont admis par les gens comme faisant partie de la ville. La différence réside dans la capacité de transformation, en garantissant une valeur ajoutée à la situation précédente.

PT : Sur le thème de la friche industrielle, il faut également évoquer le site de la Gare des Eaux-Vives. Genève souffre d'exiguïté, la densification de la zone villa est abondamment discutée. Or il reste encore trois poches urbaines constructibles, dont deux ont été citées - Sécheron et La Praille -, la troisième étant le site de la Gare des Eaux-Vives. Celle-ci est également liée à un pôle d'échanges dans le cadre du développement des transports. À ma connaissance, seul le concours *European 5* a proposé de tenir compte de l'ensemble du périmètre jusqu'au Parc des Eaux-Vives et au quartier des Allières. Alors que l'endroit est propice pour y insérer un fragment urbain qui établirait une relation entre un tissu déjà

réglé d'un côté - notamment par le plan Braillard pour Montchoisy - et en devenir de l'autre côté, le risque est d'y retrouver les mêmes lacunes déjà citées pour la Praille. La nécessité, à un moment donné, d'un équipement probablement lié au réseau ferroviaire nécessitera un projet traçant les lignes directrices en concertation avec l'entourage.

Pour l'aménagement des voies de St-Jean par exemple, à la suite du concours⁷ de projet (fig. 4), le plan localisé de quartier tient compte de la spécificité du site et réfléchit sur la couture de deux quartiers jusqu'alors complètement séparés par le chemin de fer. La récupération d'un nouveau sol par la couverture des voies CFF donne lieu à un usage, une vie collective améliorée pour l'ensemble de la ville. Et au-delà de l'architecture qui y a été produite, c'est une démarche pertinente au regard des carences que vous citez à La Praille ou à Sécheron.

MB : On pourrait imaginer qu'il y a beaucoup d'autres «coutures» ou d'actes de requalification urbaine à opérer dans le Canton. Il s'agirait de faire l'inventaire des points fixes et immuables, mais aussi des marges et des interstices dans lesquels pourraient se développer des projets. Sécheron serait par exemple très intéressant, car proche de la gare, des organisations internationales, des parcs et des rives du lac.

FG : Il faudrait y relancer un concours ou une consultation par mandat d'études parallèles qui permettrait de bénéficier des expériences faites sur les friches industrielles en Suisse allemande, même si certaines excellentes idées se sont avérées peu productives.

Le site de la Gare des Eaux-Vives me paraît exemplaire quant à la mixité des problèmes et des échelles. On y parle à la fois du quartier, du bâti, des espaces verts, des parcs et même de l'interface transfrontalière. Je souhaiterais que ce morceau de ville puisse susciter un concours aussi intéressant que St-Jean ou la Plaine de l'Aire qui sont des situations nouvelles, alors même que les données administratives et les cahiers des charges étaient extrêmement précis. Par comparaison avec les concours sur le logement - qui se réduisent à un exercice typologique certes fondamental, néanmoins insuffisant par la manière un peu figée de gérer des PLQ par la reproduction de modèles médiocres -, il n'est pas étonnant d'obtenir, dans le cas du paysage et des sciences de la nature, un niveau de projet beaucoup plus créatif.

MB : L'Etat devrait pouvoir subordonner l'enquête publique des PLQ à une procédure de concours d'aménagement ou d'architecture. En tout cas, les conditions susceptibles d'inci-

⁷ PASCAL TANARI: «Concours pour l'aménagement de la couverture des voies CFF à Saint-Jean - L'émergence d'un lieu» in *Archithese* 6/1992 (Projets à grande échelle: modèles pour une ville modèle) (Ndr)

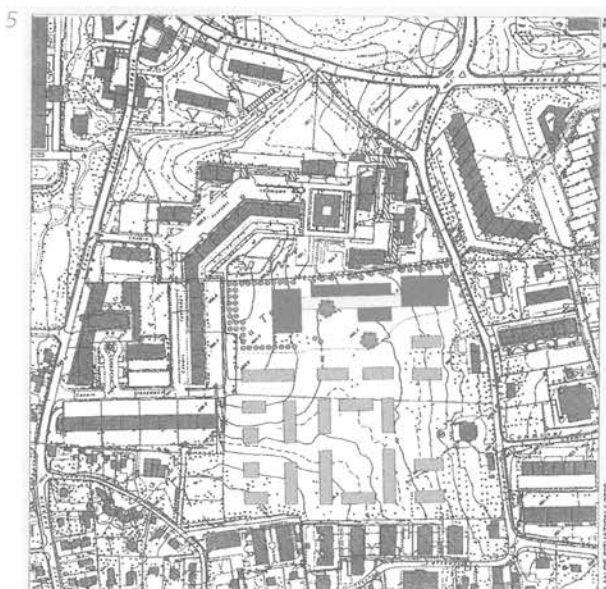


Fig. 6: Projet de logement à Cressy, architectes Patrick Aebly, Jan Pernegger et Kaveh Rezahkanlou

Fig. 7: Concours rue de Genève, image aérienne

ter les maîtres d'ouvrage ou les propriétaires à adopter ce type d'approche devraient être mises en place. Le débat serait alors tout autre.

Le «Concept d'aménagement 2015» est la résultante d'intérêts multiples, d'ordres différents, qui interagissent et dont la représentation schématique par des cercles, des rectangles et des hachures ne suffira pas aux défis futurs. Grâce à un principe renversant l'axiome traditionnel analyse-projet - à l'instar de l'italianisme bien connu qui appelle à «Projeter pour comprendre» -, l'atteinte d'objectifs qualitatifs, qu'il s'agisse d'habitat, de mixité logement-activité, de diversification sociale, de modération du trafic, de transports collectifs, d'aménagement d'espace public, de végétalisation des abords du bâti, de gestion différente des eaux de pluie, pourraient être vérifiables dans un processus continu.

Ce que certains élus appellent «convivialité» et que nous pourrions traduire par sociabilité.

FG : J'ai visité récemment les deux immeubles réalisés par Aebly & Pernegger à Cressy⁸ (fig. 6), où le PLQ ne tenait d'ailleurs pas compte de la déclivité du terrain. Un plan visiblement fait en deux dimensions, une espèce de répartition des droits à bâtir sur des parcelles. Le concours laissait cependant une certaine liberté quant à l'implantation des bâtiments,

ce dont les architectes ont su tirer parti, tant sur le plan économique qu'au niveau de l'insertion dans la pente, pour introduire des garages sans excavations démesurées. Ils ont ainsi réussi à libérer un vaste espace public au milieu des deux barres de logements avec un caractère franchement affirmé.

MB : La particularité de ce PLQ est effectivement la notion de périmètre d'évolution. Le DAEL a fixé des alignements fixes, mais donne ailleurs des possibilités d'évolution par la négociation. Réussir à établir ce plan au milieu d'une zone villa a demandé quinze à vingt ans de négociations. Aujourd'hui, et par bonheur, les différents partenaires et propriétaires ont mandaté un atelier d'urbanistes et de paysagistes qui a permis la constitution d'une «Charte d'aménagement» des espaces publics, laquelle vient d'être validée par le DAEL et les communes. Cet exemple illustre peut-être une nouvelle voie complémentaire et alternative à la procédure légale des PLQ: un cahier des charges précis.

AN : Il faudrait non seulement parler des invariants, mais également des éléments structurants et de la manière de les déterminer. Pour cela une vision en amont est nécessaire. Malheureusement, à la Praille, l'élément structurant devient le stade et cela est totalement faux.

À Genève comme ailleurs, le transport est une des questions les plus cruciales. Or, il est un élément structurant que l'on n'utilise pas en tant que tel. Le transport vient toujours



6

se greffer sur quelque chose qui existe déjà, il est considéré comme un équipement. Et pourquoi? Parce que toute sa planification est établie sans relation, ni avec l'urbanisme, ni avec les habitudes de déplacement des gens par des techniciens retranchés dans une tour d'ivoire.

Un plan directeur devrait d'abord tracer le transport public et voir ensuite de quelles manières les activités et les logements se construisent à partir de ce réseau. À Cressy, pourquoi n'a-t-on pas commencé par le tracé du bus? Mille cinq cents habitants vont prendre l'habitude de se déplacer en voiture. La décision concernant le transport devrait être prioritaire et intégrée dans le projet dès le début.

PT : Vous faites allusion aux éléments structurants et au concept de charte. Il faut alors citer le concours pour le réaménagement de la rue de Genève⁹, qui avait comme but la réflexion sur l'espace-rue (fig. 7), et qui a abouti à une charte d'intervention qui permet à toutes les communes concer-

⁹ Organisé conjointement par cinq communes, parmi lesquelles deux françaises: Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Thônex, Gaillard et Ambilly sous la coordination technique de Dominique Zanghi, architecte, le concours a suscité 89 projets en première phase. A l'issue de la seconde phase, il a été fait appel aux auteurs des trois premiers projets pour la rédaction d'une charte d'intervention: G. Grosjean, H. Luedin, O. Rosel, M.H. Giraud, C. Romer-Charles; BRS architectes, D.Stiles, P.A. Bohnet, S. Ray, I. Ris, Ph. Clochard; J. Descombes, L. Séchaud (Ndr)

nées d'orienter leurs mandataires respectifs, selon une pensée concertée, sur l'axe menant de la gare des Eaux-Vives à Annemasse. On considérerait, il y a peu, que Genève subissait un développement radio-concentrique alors qu'en réalité la densification le long de l'axe Annemasse-Cointrin/Le CERN propose plutôt l'idée d'une ville linéaire.

MB : Les écologues nous expliquent du reste la barrière que cet axe constitue pour les migrations de la faune dans la cuvette genevoise. Celle-ci doit transiter par les Voirons, le Salève, tourner par la Champagne et revenir par les contreforts du Jura. C'est là aussi une manière d'observer l'aménagement urbain dans son rapport plus large à l'environnement. Intégrer les populations faunistiques dans le plan directeur, c'est contribuer au rééquilibrage entre le milieu construit, la zone agricole et la nature.

Cette lecture du territoire m'amène à dire que le croisement de ces différents aspects entre l'aménagement et l'environnement peut inverser la tendance univoque de l'urbanisme au profit de projets plus thérapeutiques. La réparation urbaine, comme pour la restauration, n'est pas contradictoire avec l'idée même d'innovation, voire d'extension. À condition toutefois d'avoir des considérations pour le site en tant que préalable au projet, pour reprendre une définition de Michel Corajoud.



Souvent je me demande si le rapport de l'homme à la nature n'est pas à jamais rompu. La restitution ou la restauration de la biodiversité dans les différentes entités du paysage, urbain et rural, est une question cruciale aujourd'hui. Dans ce sens, le projet de l'Aire est exemplaire. Car au-delà du problème de renaturation du cours d'eau, et des composantes paysagères qu'il «dérange» ou des emprises sur des surfaces agricoles, ce projet questionne et repose les conditions d'un rééquilibrage nature/paysage/agriculture. C'est dans cette optique que le projet lauréat propose un «pacte régional de négociation» avec les agriculteurs, qui consiste à leur donner des moyens modernes pour favoriser la production vivrière.

FG : Dans le projet de revitalisation de la plaine de l'Aire, on touche aussi à la sauvegarde du patrimoine. Cette notion a encore trop souvent une connotation négative d'immobilisme et de passéisme, alors qu'elle tient compte de l'économie et de l'écologie¹⁰. Il est important de comprendre que la question patrimoniale est porteuse de projets extrêmement contemporains. Il ne s'agit pas de sauvegarder par réflexe, mais de produire le corpus de connaissances le plus ample possible pour pouvoir ensuite se servir des bâtiments en connaissance de cause. Une ville n'est pas une addition de bâtiments, c'est un texte dont les mots changent constamment, disparaissent, sont remplacés, sur lequel se greffent des phrases. C'est quelque chose en constante évolution mais sur une structure forte. À ce titre, la sauvegarde du patrimoine n'est pas là pour figer le texte en l'état mais pour reconnaître la valeur de ces mots et les transformer avec conscience.

MB : Il faut à cet égard évoquer la formation et plus généralement les écoles d'architecture. Celles-ci sont peu reconstruites dans l'esprit du public et auprès de nos élus alors qu'elles devraient avoir un rayonnement plus fort sur la cité. Le rapport entre le savoir et la démocratie passe aussi par une redéfinition du rapport entre l'université et la population. L'enseignement de projet est une tâche complexe et jamais terminée. Au-delà des différents cycles dispensés, la formation devrait se poursuivre durant nos cheminements professionnels respectifs. Il serait illusoire de penser que l'acte du projet est une science acquise au sortir des écoles. Promouvoir des congés éducation dans nos structures de travail contribuerait à développer les savoirs et conforter le rôle des écoles dans la vie publique.

FG : La question de la transmission du savoir est importante, surtout quand il s'agit de celle du patrimoine contem-

porain. Il appartient aux architectes, mais aussi aux institutions, de faire connaître le patrimoine contemporain. Il y a deux effets positifs: le comprendre permet aux acteurs concernés de mieux le travailler et aux usagers de l'apprécier à sa juste mesure et de mieux l'habiter.

Les intervenants:

Andrés NOVEMBER (1936) est professeur à l'Institut universitaire d'études du développement (IUED), où il enseigne les problèmes de transfert de technologies et l'approche écologique du développement économique. Il a été député écologiste au Grand Conseil de Genève entre 1985-1992. Il est délégué du Rectorat de l'Université de Genève aux questions de l'environnement et membre du Conseil de l'environnement du canton de Genève. En outre, il a collaboré à l'élaboration de l'Agenda 21 pour Genève. Il est notamment l'auteur des ouvrages suivants: «L'évolution du mouvement syndical en Afrique occidentale» (thèse de doctorat), Paris, Mouton, 1965 et «Nouvelles technologies et mutations socio-économiques», Genève, IUED/IIES, 1990.

Marcellin BARTHASSAT (1946) est architecte depuis 1982 et membre de la SIA (1996) et de la FAS (1998). Il a commencé son parcours dans le génie civil entre 1963 et 1970 et bifurqué vers l'architecture dès 1971. Parallèlement, il s'engage activement dans le syndicalisme entre 1968 et 1983. En 1981 il rencontre G. Descombes et J. Menoud pour une collaboration de restauration-transformation d'une ferme à Bossy. Ce travail l'incite à se repositionner par rapport à la production dominante ainsi qu'aux mouvements de luttes urbaines. Trouvant que l'opposition n'est plus suffisante pour engager des changements, il fonde en 1984 le «Collectif d'architectes» à Genève avec Marc Brunn, Claude Butty et Jacques Menoud. Il a exercé des activités d'enseignement (IAUG, ILAUD, EPFL). Membre du Fond cantonal d'art visuel FCDVA, il est également co-organisateur du Festival Amadeus à la Touvière. Il est en outre vice-président de la Société d'art public, section genevoise de «Patrimoine suisse» et co-rédacteur du journal *alerte*.

Franz Graf (1954) est architecte indépendant depuis 1989. Il a mené la recherche «Objectile» dans le domaine du design industriel de 1990 à 1996 et a projeté et construit des édifices publics et résidentiels ainsi que des restructurations et restaurations documentées dans diverses publications. Il est enseignant à l'École d'Architecture de l'Université de Genève dès 1989 et, depuis 1996, responsable de l'enseignement de l'Histoire matérielle du bâti moderne et contemporain en cycle postgrade, dirigé par B. Reichlin, et de la construction en deuxième cycle. Il travaille sur l'histoire des systèmes constructifs du XX^e siècle et leur sauvegarde, notamment sur les murs-rideaux des années 50 à 80, ceux de J. Prouvé et des bâtiments administratifs de M.-J. Saugéy à Genève en particulier. Outre ses publications pour le Fond national suisse de la recherche scientifique et dans la revue *FACES*, des contributions de sa plume ont paru dans *Docomomo Journal*, *AAnews*, *Patrimoine et architecture*, *DPA-Barcelona*, etc.

Pascal Tanari (1964) est architecte, diplômé de l'École d'Architecture de l'Université de Genève en 1992, et a été collaborateur du bureau F. Torres Martinez à Séville. De 1994 à 1997, il est associé du bureau Bassi & Tanari et poursuit dès 1997 une activité indépendante. Plusieurs projets et réalisations architecturales, notamment dans le domaine de l'habitation et de l'urbanisme. Depuis 1997, il est également assistant de projet et de théorie de l'architecture à la chaire du professeur Ortelli de l'EPFL et professeur invité à l'École d'architecture de Nancy en 1999-2000.

Coordinateur de la revue *FACES* de 1997 à 2000. Publication de nombreux articles dans les revues *Archithese* et *FACES* sur l'architecture contemporaine et du XX^e siècle.

Co-éditeur de l'ouvrage monographique «Le cinéma Manhattan de Marc-Joseph Saugéy: révélation d'un espace» en 1992

¹⁰ Voir les actes du colloque organisé par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève les 14 et 15 septembre 2000: «La sauvegarde du patrimoine bâti du XIX^e siècle, nouveaux métiers, nouvelles formations», IAUG, DAEL (Ndr)